

écouter et inviter au plaisir la foule ennuyée et presque ennuie que sa rivalité vomit. Elle leur administre le houblon liquide, elle rit, folle et joyeuse, en perspective d'un plaisir prochain. Le débordement de toutes parts, la chanson grivoise résonne son plafond, insoucieuse qu'elle est de la mort qui râle à côté, de l'agonie qui récite sa prière, des convulsions nerveuses qui agitent pour la dernière fois une existence qui s'éteint, et dont le dernier soupir se mêle aux rires de l'orgie et s'envole sur la même brise vers des régions supérieures.

Nous en avons cité assez pour prouver que le matérialisme grossier ne se trouve pas dans un seul numéro de l'*E-*nt; mais devons-nous appeler la rigueur des lois contre l'orgie? C'est là le reproche que ses rédacteurs paraissent avoir le plus à cœur de nous faire. A ce reproche nous répondrons qu'ils doivent être bien sûrs, en suivant une pareille voie, de ne jamais encourir les censures du pouvoir; car des gens qui ne comptent, pour établir leur autorité, que sur le scepticisme qui divise les hommes et sur la corruption qui les énerve, des gens qui regardent la clé d'or comme le meilleur moyen de gouvernement, loin de poursuivre des publications immorales, feront tout, au contraire, pour les encourager. Ainsi, MM. les rédacteurs de l'*Etudiant* n'ont rien à craindre de nos prétendues dénonciations, et nous pouvons continuer nos critiques sans faillir à nos doctrines de liberté.

Toutefois, nous ne voulons pas terminer sans reconnaître que le *Journal des Ecoles* n'est pas inspiré tout entier par le mauvais esprit contre lequel nous sommes soulevés. Nous y avons trouvé des articles rédigés avec talent, et, ce qui vaut mieux, empreints des sentiments les plus honorables. Ce journal est évidemment soumis à deux directions contraires. S'il obéissait à celle qui le pousse vers le bien, il obtiendrait l'appui de tous les honnêtes gens et pourrait rendre au pays de signalés services. Il lui suffirait pour cela de prendre pour devise la phrase suivante, que nous lisons dans son numéro d'aujourd'hui: « Que voulez-vous faire? Sera-ce par l'orgie et l'indolence que nous nous réhabiliterons, ou bien par notre élégance et notre fashion? Est-ce en paradant aux Tuileries avec des nymphes couvertes de honteux oripeaux, que nous reprendrons notre force morale perdue, notre influence physique détruite de fond en comble? »

Quelques tentatives de désordres ayant encore menacé, le 23 au soir, la tranquillité de Stockholm, le nouveau gouverneur par intérim a promis une récompense de 100 riksdalers à tous ceux qui contribueraient à l'arrestation des moteurs de ces troubles. Une autre ordonnance prescrit aux habitants de fermer leurs portes à dix heures du soir, et de ne les ouvrir qu'à cinq heures du matin. Elle enjoint de plus à tout homme qui serait trouvé dans les rues passé dix heures du soir, de donner sur la première réquisition son nom et son adresse aux chefs des patrouilles et aux autorités de police. Tout rassemblement le soir est défendu. En cas de refus de se séparer, les soldats sont autorisés à faire usage de leurs armes contre les séditeurs.

Nous apprenons par Hambourg, que, le 24 et le 25, la tranquillité n'a pas été troublée à Stockholm. Nous croyons au reste devoir ajouter que, malgré les bulletins rassurants publiés par la *Gazette de Prusse*, il s'est répandu quelques inquiétudes en Allemagne sur la santé du roi de Suède et les suites de sa chute. (Débats.)

On nous adresse la lettre suivante :

Je crois utile, monsieur le rédacteur, de vous raconter ici de quelle manière se célèbrent les anniversaires des fêtes de juillet dans la ville de Belley (Ain). Cette célébration fut trop curieuse l'année dernière pour que je ne vous en rapporte pas quelques circonstances. D'abord un programme magnifique indiqua une revue à laquelle accoururent vingt à trente gardes nationaux sur huit cents. Dans un article de ce programme, il était dit qu'une course dans des sacs aurait lieu, et que le prix des vainqueurs serait une blouse, un pantalon et un gilet, le tout en étoffe appelée *printanière*. A cet effet, deux tambours, ayant à leur tête un valet de ville portant au bout d'une perche les prix ci-dessus, partirent de la sous-préfecture tambour battant, et traversèrent la place ayant pour toute suite le sous-préfet et le maire de la ville. La course se fit sans assistants, et l'on vit bientôt revenir dans le même ordre, et bien au pas, les deux tambours, le maire et le sous-préfet. Ces autorités ont reçu la croix d'honneur quelques mois après. Vous penserez comme moi, qu'ils l'ont bien méritée.

Cette année-ci, il n'y avait point de courses; mais l'article 3 du programme, tout écrit de la main du maire, disait que vingt-un coups de canon annonceraient la fête, et qu'à certains intervalles on ferait entendre cet instrument. Mais, hélas! comment faire? Le quintal de poudre voté à cet effet avait servi quelques jours auparavant à fêter M. le préfet, M. le sous-préfet, etc., qui étaient allés en partie de plaisir faire un repas champêtre à la cascade de Glandieu. Pour parer à cet inconvénient, trois à quatre artilleurs de la garde nationale, indignés d'un tel oubli, se sont cotisés et ont tiré le canon à leurs frais le 29 au soir, après quoi il y a eu grande illumination: sept lampions chez différentes autorités.

Il est à regretter aujourd'hui que dans ce pays tous les fonctionnaires soient décorés, car cette magnifique fête serait un excellent motif à une nouvelle distribution.

Agréez, etc.

QUILLET.

L'inauguration du canal latéral à la Loire, un moment retardée par un accident qu'il avait été impossible de prévoir, a eu lieu le 2 août. Toutes les populations voisines du canal, dans une étendue de 7 à 8 lieues, s'étaient donné rendez-vous sur ses bords pour assister à son ouverture; des barques avaient été préparées pour recevoir les personnes qui devaient faire partie du cortège; elles étaient couvertes de tentes ornées de franges rouges et décorées intérieurement avec beaucoup d'élégance. On les avait rassemblées dans le canal, à l'écluse de Peséau, commune de Boullent, vis-à-vis de Cosne; l'une de ces barques était assez vaste pour contenir cinquante personnes. On y remarquait M. le préfet du Loiret, M. le sous-préfet de Sancerre, M. le sous-préfet de Cosne, M. de Tascher, membre du conseil-général du Cher, MM. les ingénieurs en chef Lejeune, Vigoureux et Maréchal. Les barques étaient traînées par des chevaux de poste.

Les barques sont arrivées à trois heures du soir à Briare, où toute la population les attendait. On a débarqué aussitôt, et tout le monde s'est rendu à l'hôtel-de-ville, où M. le baron Siméon, préfet du Loiret, a prononcé un discours d'inauguration.

AVIS.

La commission pour l'érection d'un monument à la mémoire de Marie-Joseph Jacquard a l'honneur de prévenir MM. les souscripteurs qu'elle a repris dernièrement le cours de ses opérations, long-temps interrompu par des circonstances étrangères à sa volonté; qu'elle est en mesure de provoquer de l'autorité municipale la désignation définitive de l'emplacement qui doit occuper la statue de cet illustre mécanicien, et qu'elle a autorisé M. A. Riboud, son trésorier, à faire immédiatement recouvrer à domicile le montant des souscriptions destinées à cette œuvre de patriotisme et de reconnaissance.

Lyon, 8 août 1838.

Pour la commission :
Le secrétaire, A. BOULLÉE.

Paris, 7 août 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Joly, ancien député, récemment établi à Toulouse où il se propose d'exercer la profession d'avocat, a intenté un procès en diffamation au gérant du journal la *Discipline* pour des articles publiés dans ce journal, et où il s'est trouvé désigné dans des termes attentatoires à son honneur.

L'affaire a été appelée le 3 devant le tribunal de première instance de Toulouse.

M. Joly a plaidé lui-même sa cause.

Sur la demande du défendeur de la partie adverse, la cause a été remise à huitaine.

L'annonce de cette cause avait attiré un grand concours d'auditeurs.

Tous les journaux s'occupent depuis quelques jours de la fabrication de fausses lettres diplomatiques achetées par M. Fabricius, chargé d'affaires de Hollande, à un nommé Chactas, qui se faisait payer chèrement ses prétendues indications sur les affaires hollando-belges; il paraît que M. Molé a écrit à La Haye pour se plaindre des tentatives de corruption employées par l'agent de ce cabinet, et M. Fabricius vient de recevoir ses lettres de rappel. Il paraît que cet agent diplomatique n'a pas pu facilement trouver un journal assez complaisant pour publier sa justification, car la *France*, seule de toutes les feuilles d'aujourd'hui, contient quelques mots en forme d'énigme dans lesquels on engage le ministère à ne pas pousser cette affaire plus loin, attendu qu'il en pourrait surgir quelques révélations qui lui seraient peu agréables.

On assure, du reste, que les fausses pièces diplomatiques que M. Fabricius envoyait à La Haye avaient tout-à-fait embrouillé les négociations. C'était, dit-on, ce Chactas qui avait accrédité le bruit que l'intention du cabinet des Tuileries était d'abandonner la cause de la Belgique, et de forcer le roi des Belges d'accepter purement et simplement le traité des vingt-quatre articles. De là la contradiction entre les bruits répandus dans toute l'Europe et les paroles prononcées par M. Molé à la chambre des pairs.

M. le maréchal Soult a reçu plusieurs fois la visite du duc d'Orléans, et il n'en fallait pas davantage pour faire répandre le bruit que le prince royal désirait le retour du maréchal aux affaires. On ajoutait même qu'il était question du rappel de M. Thiers. Cependant ce bruit nous paraît tout-à-fait improbable. On sait que M. le général Bernard, ancien aide-de-camp de Louis-Philippe, est entièrement dévoué au duc d'Orléans, et la présence du maréchal Soult au ministère de la guerre ôterait au prince une partie de son influence. D'ailleurs on nous a assuré que, lorsqu'il avait été question d'envoyer à Londres un ambassadeur extraordinaire, M. le duc d'Orléans s'était constamment opposé à la nomination du vainqueur de Toulouse.

Une perquisition a eu lieu hier au domicile du nommé Lorient, compromis dans l'affaire du sieur Raban. On a saisi une correspondance qu'il entretenait avec Raban, mais dans laquelle il n'est nullement question d'affaires politiques.

Le conseil-général des Côtes-du-Nord a chargé M. Frédéric Rouxel de recueillir, dans les divers pays où l'on s'occupe de la culture du lin et de la fabrication des toiles, toutes les informations qui peuvent être utilisées au profit de cette industrie. Le gouvernement français, appréciant à sa juste valeur l'importance d'une pareille mission, s'est empressé de lui prêter aide et protection. En conséquence, M. Frédéric Rouxel a été recommandé à tous nos ambassadeurs et chargés d'affaires à l'étranger.

La translation des restes du prince de Talleyrand doit avoir lieu à la fin de cette semaine.

Le nombre des incendies qui se sont déclarés en France depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} août, a été deux fois plus considérable que ceux qui s'étaient manifestés l'année dernière pendant la même période.

C'est, dit-on, M. Belleval, qui a déjà figuré dans l'affaire Conseil, qui a porté à Berne la nouvelle note de M. Molé pour réclamer l'expulsion du prince Napoléon.

M. Marcou, rédacteur-gérant du *Journal de l'Aude*, a été invité, en exécution de plusieurs arrêts de la cour royale de Montpellier qui le condamnent à la peine de l'emprisonnement, à se rendre dans la maison d'arrêt de Carcassonne.

Le duc de Wellington a enfin fait paraître le 11^e volume de ses dépêches, dont la publication avait été différée jusqu'au départ du maréchal Soult. Ce volume contient précisément tous les détails relatifs à la bataille de Toulouse que les Anglais ont la prétention d'avoir gagnée.

Le grand-duc héréditaire de Russie est arrivé, le 2 août, à Francfort-sur-Mein, venant de Hanovre par Minden et Cassel.

Depuis la réorganisation du *Journal de Paris*, cette feuille nous paraît avoir abandonné entièrement la livrée ministérielle, et vouloir se créer une position indépendante. Elle a pour rédacteur en chef M. Charles Mevil.

On lit dans la *Gazette du Midi*, sous la rubrique d'Italie: « On dit que le fameux chef de brigands Zampa, qui, il y a environ dix ans, à la tête de sa bande, mit en déroute 600 hommes de troupes régulières, s'est échappé de sa prison, dans l'île San-Stefano, avec 18 de ses compagnons. »

« On ne sait encore si le pape pourra présider au couronnement de l'empereur d'Autriche à Milan. Cela est toutefois probable. »

Faits Divers.

Il y a eu toute la matinée une activité extraordinaire dans les allées et venues au ministère de l'intérieur; le ministre a reçu de nombreuses visites et plusieurs courriers, les télégraphes ont manœuvré avec célérité; enfin, à midi, plus de trente cavaliers de mousquetaires, lanciers, hussards, dragons, chacun de son côté, sont dirigés sur Neuilly, les Tuileries, les ministères, les ambassades et les grandes administrations, pour y porter des dépêches.

M. Molé ne reçoit presque plus personne.

On nous fait parvenir une copie de l'épître suivante, adressée par le maire du bourg de N..., chef-lieu de canton, au directeur d'un journal de Besançon, épître qui circule en ce moment dans la ville et épanouit la rate de la population bisontine. Nous citons textuellement :

Le maire du bourg de ..., chef-lieu de canton, à M. le rédacteur de ...

Monsieur le rédacteur, Hier, après avoir assisté au service divin, notre grosse population, la garde nationale comprise, s'est rendu sur la place publique à l'effet d'y jouer aux quilles un mouton orné de rubans et ainsi que quelques paires de poulets, au son d'un instrument champêtre.

Tout s'est passé dans le plus grand ordre et une harmonie parfaite, à l'illustre exemple d'un gouvernement paternel et de celui d'un préfet justement aimé. Je n'ai à rendre qu'un témoignage de satisfaction sur le bon esprit qui annonçait toujours mes administrés, moyennant trente-trois francs qu'il en a coûté à la commune pour le huitième anniversaire de juillet, dont l'enthousiasme général a été tel que je ne puis vous exprimer.

En m'accordant l'incension du prochain numéro de ..., agréez, etc., F... M...

Cette remarquable épître, émanée d'un maire de canton, est un nouveau témoignage de la sagacité et de la sollicitude que le système apporte dans le choix de ses administrateurs. On voit qu'il s'adresse de préférence aux esprits les plus éclairés et les plus cultivés. (Charivari.)

GRAVE ACCIDENT SUR UN CHEMIN DE FER. — Samedi soir, entre Louvain et Tirlemont, est arrivé l'accident le plus grave que nous ayons encore eu à signaler. Un convoi public venait de passer; des ouvriers qui réparaient la route venaient d'enlever un rail pour relever quelques billes, quand tout-à-coup ils voient arriver un convoi extraordinaire trainé par deux locomotives et chargé de militaires. Ils eurent beau crier et faire des signes, les machinistes ne les aperçurent que trop tard; en vain ceux-ci changèrent-ils le mouvement progressif en mouvement rétrograde, l'impulsion était donnée, les roues glissent, tombent dans la brèche, et les locomotives sont précipitées du haut d'un remblai de dix à douze pieds. Deux wagons, chargés de cinquante hommes, avec armes et bagages, sont renversés sur le talus et font une culbute complète. Les autres restent sur les rails.

Il n'y a pas de doute que ces malheureux doivent être broyés, moulus, étouffés; le régiment saute à bas des wagons et vole à leur secours; on enfonce les flancs des deux voitures et on livre enfin passage aux cinquante hommes, qui, après avoir retrouvé leurs sacs et leurs fusils, prirent à pied la route de Louvain, où ils rentrèrent tous à la caserne. Dire qu'il n'y a pas eu de contusions, d'égratignures et de meurtrissures, c'est ce que nous ne voulons pas assurer; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il n'y a eu personne de mort. Les machinistes et les chauffeurs ont été lancés à trente pas dans les champs et se sont aussitôt relevés. Les deux pertes que nous avons à déplorer ne portent heureusement que sur les locomotives, dont les roues sont cassées et la plupart des pièces faussées.

LES SERPENTS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES. — Les restes des préparatifs faits aux Champs-Élysées pour la célébration des fêtes de juillet disparaissent successivement. C'est à peine s'il reste encore quelques pièces de charpente, veuves de leurs toiles et de leurs peintures, tristes symboles de ce programme si éblouissant et qui a été en s'amoindrissant chaque jour.

Pourtant, au milieu de cette démolition générale, une petite cabane a trouvé grâce, et une énorme inscription vous apprend qu'elle renferme des boas d'Afrique qui ont pondu 32 œufs en Europe; il y avait là de quoi piquer la curiosité, et nous avons voulu voir. On nous a montré plus qu'on ne nous avait promis; car non-seulement il y a des œufs, mais déjà de petits serpents sont éclos.

Les uns, ayant dévoré toute la substance renfermée dans l'œuf, en sont sortis tout-à-fait, et on les voit ramper autour de leur mère, beau serpent d'une douzaine de pieds de long sur 12 à 15 pouces de circonférence; les autres, encore renfermés dans leur coquille, ont cependant fait leur trou par lequel ils passent leur tête semillante, dardant la langue et faisant bientôt après retraite; quelques œufs sont encore intacts.

Dans quelques jours les plus avancés de la jeune famille pourront broyer des moineaux; la mère mange très-bien un lapin. Il paraît que M. le préfet, prenant en considération la gésine de l'intéressant animal, a accordé à son propriétaire une prolongation de séjour. A partir de demain mardi, à 4 heures de l'après-midi, on pourra jouir de ce spectacle curieux, et on peut dire extraordinaire, car il paraît que c'est le premier exemple d'incubation donné en France par des serpents de cette taille.

La cabane de M. Galley renferme d'ailleurs d'autres serpents dont la taille peut aller à vingt pieds, et entre autres un magnifique serpent à sonnettes: celui-ci est renfermé dans une double cage en fil de fer. Quant aux autres, ce sont les meilleures bêtes du monde.

L'administration du Jardin-des-Plantes a retenu quatre des petits, et le reste de la couvée a trouvé des amateurs. Tout se vend à Paris. (Le Commerce.)

Chronique judiciaire.

Mlle HÉLÈNE GAUSSIN ET M. NESTOR DE BIERNE. — ENGAGEMENT THÉÂTRAL. — CORRESPONDANCE.

Quand une actrice, plus remarquable par son talent que par sa beauté, arrivait à ce vers embarrassant pour elle :

Si j'ai séduit Cinna, j'en séduirai bien d'autres,

le parterre avait peine à retenir un malicieux sourire. Ce danger, plus d'un acteur, plus d'une actrice surtout, l'a compris. Aussi, Mlle Hélène Gaussin, qui connaît à merveille les prérogatives du talent relevé par la beauté, ne consent-elle à exprimer la passion, à jouer l'amour, qu'à la condition d'un bel amoureux. Vous l'entendrez plutôt.

Le 9 avril 1837, Mlle Hélène Gaussin s'engagea dans la troupe de M. Bon-Charles-Nestor de Bierne, directeur du troisième arrondissement théâtral à Reims, pour l'emploi des premiers rôles en tout genre, moyennant 350 fr. par mois, et pendant une année qui devait commencer du 10 au 15 mai 1837, pour

Mercredi dernier, elles ont assisté à la reprise du *Dieu et la Bayadère*. Le directeur de nos théâtres leur avait permis d'entrer par la scène. C'est au milieu d'une double baie d'artistes en costume de théâtre ou de ville, qu'elles ont traversé les corridors intérieurs pour arriver à leur loge. — Rien n'était plus bizarre et plus pittoresque à la fois que leurs vêtements et leur physionomie, au milieu de ces vêtements et de ces physionomies françaises.

Pendant le spectacle, les curieux se pressaient devant la grille de leur loge, et leur adressaient la parole en diverses langues; elles répondaient, dans la leur, par des plaisanteries fort piquantes, et qui, traduites par M. Tardivel, réjouissaient beaucoup les personnes qui avaient été admises dans la loge.

Mes lecteurs sont sans doute curieux de savoir l'impression produite sur elles par les danses françaises; elles ont parfaitement distingué la supériorité de Mme Stéphan, et se sont écriées à plusieurs reprises: *Allez! allez!* ce qui équivaut aux *bravos* de nos dilettanti.

Cependant, elles ont trouvé nos danses fort *licencieuses*; elles ne peuvent tolérer la *pirouette*. — Mais, leur a-t-on dit, il y a bien plus d'amour et d'énergie dans les vôtres. — Oui, ont-elles répondu, nos danses à nous sont voluptueuses; mais les vôtres sont *licencieuses*, parce qu'elles le sont à froid.

Cette opinion, dont je ne me fais pas l'éditeur responsable, mais seulement l'historien, m'a paru digne d'être consignée ici. Elle est d'autant plus caractéristique, que les bayadères ont

quitté le théâtre avant l'entrée en scène de Mlle Louisa, cette Déesse de la danse.

En rentrant chez elles, les bayadères ont raconté à la vieille Tillé ce qu'elles avaient vu. Elles ont répété, en les parodiant, les divers pas de danse qu'elles avaient vu exécuter. — Tillé exclaimait en se cachant le visage.

J'ai en ma possession une lettre écrite par Amany à ses compagnes de l'Inde sur son arrivée à Bordeaux. Ce singulier autographe m'a été traduit par M. Tardivel. J'attends le départ d'Amany pour le communiquer à mes lecteurs. E. D'ISSY.
(*Courrier de Bordeaux*.)

DÉCÈS DES 3 ET 4 AOÛT.

Louise Carcel, fille de Pierre, 12 ans, cordonnier à Anjou (Isère). — Anne Moine, veuve Tropel, 85 ans, sans état, rue Luizerne, 8. — Benoît Joseph Chameau, 75 ans, dessinateur pour la fabrique, place St-Vincent, 3. — Joseph Clavel, 46 ans, ouvrier à l'atelage de la Monnaie, grande rue Mercière, 66. — Jean Athien, dit Chamelet, 66 ans et demi, propriétaire à Thoisy (Ain), mort rue du Péral, 1. — Madeleine-Charlotte Tisseur, fille d'Ennemond, 20 ans 7 mois, célibataire, affaneur, rue de la Vieille, 15. — Michelle Boccon, femme Porte, 27 ans, marchand-rouennier, rue St-Marcel, 50. — Madeleine Castat, femme Lefondue, 72 ans, fabricant de peignes, rue Neuve, 33. — Claude-Urbain Bussilliet, fils de Joseph, 15 ans, marchand de meubles, place Louis-le-Grand, 24.

Hôpitaux, 16. — Enfants au-dessous de sept ans, 4.

BOURSE DE PARIS DU 7 AOÛT.

La rente française était assez ferme et paraissait incliner un peu à la hausse. La bourse était du reste plus déserte que jamais. Les actions des spéculations en baisse sont très-nombreuses sur ces valeurs. Les St-Germain à fléchi à 790 au comptant et à 785 fin du mois. Il y a eu beaucoup de transactions sur les actions du chemin de fer du Havre qui étaient seules un peu en hausse.

Cinq pour cent.	111 40	111 45	111 40	111 45
— fin courant.	111 45	111 45	111 35	111 45
Quatre pour cent.	103 30			
Trois pour cent.	80 80	80 80	80 75	80 75
— fin courant.	80 85	80 85	80 75	80 75
Rentes de Naples.	99 20	99 25	99 20	99 25
— fin courant.	99 20	99 25	99 20	99 25
Caisse hypothécaire.	800			
Actions de la banque.	1250			
Quatre canaux.	560			
Emprunt d'Italie.				

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 10 août. — 3^e représentation de M. Ligier. — LES ENFANTS D'ÉDOUARD, tragédie. — Sept heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1123) Samedi onze de ce mois, neuf heures du matin, sur la place de la Croix, à la Guillotière, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, billard, quinquet, tabourets, chaises, banc, horloge, comptoir, balances, paillasse à pain, pétrières, étouffoir de boulanger, rables, bassine, etc.

AVIS AUX CRÉANCIERS de Jean-Marie Cotte fils.

MM. les créanciers de la faillite de JEAN-MARIE COTTE FILS, boucher, à Lyon, rue de Trion, 2, dont les créances ont été vérifiées, reconnues et affirmées, sont invités à se rendre, le jeudi vingt-trois de ce mois, à quatre heures précises du soir, dans la salle du conseil du tribunal de commerce de Lyon, Hôtel-de-Ville, place des Terreaux, pour entendre le compte qui sera rendu, en présence de M. le juge-commissaire, par le syndic provisoire, de l'état de la faillite, des formalités qui ont été remplies et des opérations qui ont eu lieu; consentir un concordat avec le débiteur, s'il se présente et fait des propositions à ses créanciers; à défaut, former un contrat d'union, et nommer un ou plusieurs syndics définitifs et un caissier.

Lyon, le 10 août 1838.

Le syndic provisoire, BERNARD fils aîné.

Vu par nous juge-commissaire, N. MOREL.

ANNONCES DIVERSES.

(7047) A VENDRE pour cause de changement de commerce. — HOTEL et RESTAURANT situé dans le meilleur quartier de Lyon. On n'exige pas le versement du prix de suite. S'adresser au bureau du journal.

(5029) A VENDRE, pour cessation de commerce. — Fonds de café-cabaret, très-bien situé, agencé à neuf. S'adresser au bureau du journal.

(8002) M. THÉBAUD, avocat, place Saint-Jean, n° 6, demande une personne ayant l'habitude des affaires contentieuses qui voulût le représenter à Vaise, où il vient de fonder une succursale de son cabinet. Il y aura de beaux avantages. S'adresser au cabinet dudit M. Thébaud, à Lyon, de huit à dix heures du matin.

HOTEL DU FOREZ, Rue Saint-Dominique, n° 3.

Cet hôtel est tenu par M^{me} veuve DELOY, qui continuera d'apporter tous ses soins aux voyageurs qui descendront chez elle.

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

VENTE VOLONTAIRE, APRÈS DÉCÈS, D'objets d'arts, tels que sculptures, bosses, gravures antiques, et d'objets mobiliers, rue de Bourbon, n° 42.

Le samedi dix-huit août mil huit cent trente-huit, dans le domicile qu'occupait avant son décès le sieur Blandin, sculpteur, rue de Bourbon, n° 42, au rez-de-chaussée, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant d'objets d'art, tels que sculptures, bosses, gravures antiques et livres à gravures antiques, et de divers objets mobiliers consistant en commode, table de nuit, chaises, fauteuils, bois de lit, secrétaire, batterie de cuisine, hardes à l'usage d'homme, etc. La vente du mobilier aura lieu à dix heures du matin, et celle des gravures à midi.

Le surlendemain vingt août, toujours dans le même domicile, à dix heures du matin, il sera procédé à la continuation de la vente des gravures et à celle des objets d'art, tels que sculptures, etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du montant de chaque adjudication.

Les objets d'art à vendre seront exposés dans le domicile ci-dessus indiqué, les seize et dix-neuf août mil huit cent trente-huit, de dix heures du matin à quatre heures de relevée.

(1122)

MAIRIE DE LA COMMUNE DE VAISE.

ADJUDICATION

Au rabais, sur soumissions,

L'ÉCLAIRAGE DE LA COMMUNE PAR LE GAZ.

Le maire de la commune de Vaise
DONNE AVIS

Que le samedi 18 août prochain, à une heure de relevée, il sera procédé, dans l'une des salles de l'hôtel de la mairie, à l'adjudication sur soumissions de l'éclairage au gaz de la commune.

Cette adjudication aura lieu, aux termes de l'article 16 de la loi du 18 juillet 1837, pardevant le maire, assisté de deux membres du conseil municipal, et en présence du receveur municipal.

Les entrepreneurs qui désireront se rendre adjudicataires dudit éclairage, sont invités à prendre connaissance du cahier des charges, dûment approuvé, qui est déposé au secrétariat de la mairie, et qui leur sera communiqué, tous les jours non fériés, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Les soumissions devront être sur papier timbré et cachetées; elles énonceront les noms, prénoms et demeures des entrepreneurs qui s'engageront à se conformer en tout point aux clauses et conditions dudit cahier des charges.

L'adjudication sera tranchée en faveur de la personne qui offrira le plus de garanties pour la bonne exécution des travaux, le plus de responsabilité pour la régularité du service, et le rabais le plus avantageux sur le prix de l'éclairage, fixé par le cahier des charges à cinq centimes pour un bec de gaz brûlant pendant une heure.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il ne possède les conditions requises sous les rapports de capacité et solvabilité, et s'il ne justifie pas avoir versé à la caisse du receveur-général du département du Rhône un cautionnement de trois mille francs.

Les soumissions seront reçues à la mairie aux jour et heure ci-dessus indiqués, jusqu'au 17 août inclusivement.

Le maire par intérim, CHAVANNE.

(7062) A VENDRE. — Propriété située à Bully (Rhône), dans une agréable position, composée de bâtiments de maître et de granger, cour, écurie, fenil, hangar, four, buanderie, puits à eau de source, cuve, pressoir, foudre, tonneaux, et de tous les agrès nécessaires à l'exploitation de la propriété; d'un jardin attenant à la maison, et dans lequel se trouve une pièce d'eau; de terre à blé, pré, luzerne et vignes complantées d'une grande quantité d'arbres à fruits, contenant ensemble 4 hectares 52 ares 55 centiares (35 bichérées); tout fonds de bonne qualité. — On donnera des facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e Peillon, notaire à l'Arbresle, ou à M^{me} veuve Ayné, imprimeur, grande rue Mercière, 44, à Lyon.

Vésicatoires-Cautères.

Papier d'Albespyres. Seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. Compresses spongieuses préférables au linge.

Dépôts chez MM. Valat, place des Cordeliers; Roussin, rue St-Dominique; Vernet, place des Terreaux; et Gagnaire, faubourg St-Irénée, à Lyon; Voituret, à Villefranche; Brigaud, à Thizy; Michel, à Tarare; Martinet, à Bourg; Lacroix, à Mâcon; Derantière, à Dijon; Garnier-Martinet, rue de Foy, à St-Etienne. (662)

Avis essentiel pour Vaise.

M. Thébaud, avocat et ancien avoué, place St-Jean, n° 6, à Lyon, cédant aux pressantes sollicitations qui lui sont faites par plusieurs personnes des plus notables de Vaise, ses clients, d'établir une succursale dans leur cité pour les affaires contentieuses, tant civiles que commerciales, prévient les habitants de cette commune et des communes voisines qu'il vient d'ouvrir un cabinet à Vaise, maison Faure, route du Bourbonnais.

Il se chargera, comme à Lyon, de toutes espèces de recouvrements sur Lyon et les départements voisins, des poursuites et diligences devant le tribunal de commerce et devant les justices de paix, des ventes d'immeubles, prêts et emprunts sur hypothèque. Sa qualité de directeur de la banque immobilière le mettra à même de satisfaire à toutes les demandes et propositions qui lui seront faites relatives à ce genre spécial d'opérations.

S'adresser, à Vaise, à l'adresse précitée, ou à Lyon, place St-Jean, n° 6. (8000)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPARILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

MOULIN DE ROMAIN (SUR LA SEILLE) A VENDRE.

Cette usine, située à Montcony, près Louhans (Saône-et-Loire), est mue par une des meilleures chutes d'eau de la Seille; elle a quatre tournants. Les bâtiments d'habitation et d'hébergement sont en très-bon état. Il y a au milieu huit hectares trente-deux ares de prés en une seule pièce traversée par la rivière.

Le revenu est de 6,000 f. On vendra sur le pied de 7 0/0 net d'impôts.

S'adresser à M^e Mathey, notaire, à Chalon-sur-Saône. (1682)

(5031) A VENDRE, pour cause de départ. — Un fonds de tapissier bien achalandé.

S'adresser chez M. Quettant, marchand-toilier, grande rue Longue. On donnera des facilités pour le paiement.

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles qu'elles soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.